

L'avenir s'annonce sombre pour l'aide à domicile et les services à la personne

Déjà un an que les acteurs et bénéficiaires regroupés dans un collectif alertent sur la situation dégradée pour les services aux personnes. Pour seuls résultats, des rapports commandés par le Gouvernement qui sont enterrés et la suppression d'exonérations de charges, dont la réelle économie reste à vérifier au vu du coût social à venir.

Un secteur sous tension

En 2010, les associations, les collectivités territoriales, les élus conscients des enjeux pour les personnes et les familles, en particulier vulnérables, ont pu circonscrire les dégâts au prix d'une fragilité financière accrue et de licenciements pour les uns, de tensions budgétaires pour les autres.

2011 risque d'être une année fatidique pour un secteur économique pourtant créateur d'emplois et de cohésion sociale. C'est l'aide auprès de plus de 2 millions de Français, apportées chaque année par les organismes publics et privés à but non lucratif (associations, centres communaux d'action sociale, mutuelles...) qui est menacée : entretien du cadre de vie, garde d'enfant, aide dans la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap, des personnes malades, soutien aux parents, prévention et protection maternelle et infantile, maintien du lien social, aide aux aidants...

C'est l'emploi de plus de 220 000 salariés du secteur de l'aide, de l'accompagnement, du soin à domicile et des services à la personne qui risque d'être détruit.

Déjà des structures ont été ou sont en cours de liquidation, d'autres sont en difficultés financières ou sont amenés à réduire leur offre de services.

Des réponses inexistantes ou contre productives

Malgré les promesses affichées par le Gouvernement depuis la table ronde du 22 décembre 2009, aucune solution concrète n'a été apportée. Pire, la suppression des exonérations de charges patronales, imposée dans la loi de finances 2011, alourdit le coût horaire, y compris pour les structures prestataires et mandataires qui interviennent auprès de publics vulnérables. Une augmentation qui va favoriser de nouveau le recours par les familles et les personnes au « travail au noir » pour faire garder leur enfant ou entretenir leur maison par exemple. Si le surcoût n'est pas compensé par les Caf, la Cnaf, les conseils généraux, les CARSAT, cela risque d'être fatal pour tout un secteur économique.

Premières victimes des coupes budgétaires, les familles, souvent fragilisées par les événements de la vie (grossesses pathologiques, naissances multiples, maladie, décès...) ou par des précarités économiques et sociales plus profondes (chômage, rupture sociale, difficultés éducatives et psychologiques...). Toutes seront privées d'une aide à laquelle elles ont pourtant droit. Le péril est imminent.

Si une solution n'est pas trouvée, d'ore et déjà 6 590 000 heures d'intervention auprès des familles pourraient ne plus être réalisées, 120 000 personnes pourraient ne plus être aidées et 21 500 emplois menacés.

Cette décision de supprimer le dispositif d'exonérations « services à la personne » a été prise à l'encontre des parlementaires et sans consultation des acteurs du secteur. Elle est d'autant plus incompréhensible que la demande d'aide et de soutien est en augmentation constante et que le débat sur la dépendance est une priorité pour le Président de la République, de même que l'accompagnement à la parentalité est considéré comme essentiel.

Est-ce la fin annoncée d'un secteur économique créateur d'emploi et de cohésion sociale ?

Depuis un an, le collectif rassemblant les acteurs de l'aide à domicile s'y refuse. Face à l'indifférence du Gouvernement, les organisations représentatives (services d'aide et bénéficiaires) se sont unies pour rechercher à optimiser un système de tarification devenu inopérant.

Le collectif demande à être reçu par Roselyne Bachelot, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale très rapidement pour que leurs demandes puissent être enfin prises en compte afin de pérenniser leurs missions d'intérêt général. Le collectif demande en tant qu'observateurs privilégiés des besoins des citoyens d'être associé étroitement, et dès en amont, à une réforme de financement de l'aide à domicile, respectueuse du principe de solidarité nationale et du processus démocratique. Des pistes de réforme ont d'ores et déjà été formulées par le collectif, en relation avec des conseils généraux représentés par l'Association des Départements de France.

De même, nous réclamons la publication des rapports (de l'Inspection générale des affaires sociales, l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'administration) sur le financement et la tarification des services d'aide à domicile, qui devaient être remis fin septembre au Gouvernement.

Nous réitérons notre souhait d'une mise en place rapide d'un fonds d'intervention et de soutien pour éviter licenciements et liquidations judiciaires en cascade.

Nous appelons de nos vœux la recherche de solutions pour compenser de façon pérenne l'aide auprès des personnes considérées par le Gouvernement comme non fragiles. Elles sont pourtant si vulnérables. En effet sont concernées toute personne de 0 à 69 ans, notamment celles en situation de précarité liée à des difficultés économiques, familiales, sociales.

Si aucune mesure n'est prise rapidement, il est à craindre que c'est un secteur économique, essentiel au mieux-être des Français qui sera détruit.